

# FÉDÉRATION DES CHAMBRES SYNDICALES DE L'INDUSTRIE DU VERRE

112-114, RUE LA BOËTIE - PARIS VIII



Monsieur Mohammed OUSSEDIK  
Secrétaire Général  
FNTVC - CGT  
263, rue de Paris  
Case 417  
93514 MONTREUIL Cedex

Paris, le 20 décembre 2007

**Recommandé AR**

**Objet : Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes**

Monsieur le Secrétaire Général,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le récépissé de dépôt de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du 11/10/07.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jessy DAUBINET

P.J. /1 : copie du récépissé de dépôt de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du 11/10/07.



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité



Direction  
générale du travail

Sous-direction des relations  
individuelles et collectives  
du travail

**Bureau des relations  
collectives du travail**

39/43, quai André Citroën  
75902 Paris Cédex 15

Téléphone : 01 44 38 25 87  
Télécopie : 01 44 38 27 14

Services d'informations  
du public :  
Info emploi 0821 347 347  
(0,12€/mn)  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

Le Directeur Général du Travail  
à  
**Fédération des chambres syndicales de l'industrie  
du verre (FCSIV)**  
**112-114, rue de la Boétie**  
**75008 PARIS**

**Numéro : 669 / 38**

### RECEPISSE DE DEPOT

Le DGT soussigné, certifie qu'en application des articles L 132-10 et R 132-1 du Code du travail, il a été déposé le **29/11/2007** :

**Accord ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMMES FEMMES**  
à la Convention collective nationale des industries de fabrication mécanique du verre

**IDCC: 669**

Signé le : **11/10/2007**  
Notifié le : **Notifié le : 09/11/2007**

#### 1. Signataires employeurs :

Chambre syndicale des verreries mécaniques de France  
Chambre syndicale des verreries techniques  
Fédération des chambres syndicales de l'industrie du verre (FCSIV)  
Chambre syndicale des fabricants de verre plat  
Chambre syndicale du verre de silice

#### 2. Signataires salariés :

Fédération nationale des travailleurs du verre et de la céramique CGT  
Fédération chimie énergie FCE CFDT  
Fédération des cadres de la chimie CFE-CGC  
Fédération CMTE CFTC

Le présent récépissé ne constitue en aucun cas la reconnaissance de la conformité du texte déposé au regard des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

Fait à Paris le, 17/12/2007

**DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL**  
Service des relations et des conditions de travail  
Sous-direction des relations individuelles  
et collectives du travail  
Bureau des relations collectives du travail (RT 2)  
39/43, quai A. Citroën  
75902 PARIS Cédex 15